

Dans le cadre d'une deuxième demande de pièce complémentaire au regard de l'instruction au cas par cas, référence 005272/KK P, pour la réalisation d'une petite centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Michery, il est indiqué, si le défrichement prévu concerne une superficie, même fragmentée, de plus de 0.5ha, qu'il sera soumis à un examen au cas par cas au titre de la rubrique 47)b de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

A ce jour, les parcelles sont très peu boisées, herbacées avec plusieurs arbustes. En effet, le projet de centrale photovoltaïque, s'implante sur des parcelles ZV 67 et ZV 75 qui ont été utilisées à des fins d'extraction de sable pour la réalisation du tracé de la ligne TGV Paris-Marseille, faisant état d'une absence de réaménagement forestier, prescrit ou réalisé. (Voir Annexe Complémentaire 2). Inexploitées et inutilisées, ces parcelles sont délaissées par la mairie, qui a sollicité Orion Energies pour les revaloriser.

La surface d'arbres enlevés pour le présent projet est d'environ 1401 m², soit environ 0.1401 hectare. Cette surface a été calculée en prenant en compte le houppier. Les plans joints permettent de visualiser le projet vis-à-vis des arbres. Les plans joints permettent de visualiser la situation du projet par rapport aux arbres.

Ainsi, en raison de la surface d'arbres enlevés inférieure à 0.5ha, le projet ne saurait être soumis à un examen au cas par cas, au titre de la rubrique 47)b de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.



ÉCHELLE : 1/1000

Pièce complémentaire - Situation du projet par rapport aux arbres

MOA et MOE

ORION ENERGIES,
12 boulevard Victor Hugo
92110 Clichy
contact@orionenergies.com
Tel: 01 40 70 02 05

DATE

16/10/2025

LEGENDE

-  Zone d'implantation du projet
 -  Arbres à enlever : environ 1401m²
- 1401m² = 0.1401 ha



ÉCHELLE : 1/1000

Pièce complémentaire - Surface des arbres à enlever

MOA et MOE

ORION ENERGIES,
12 boulevard Victor Hugo
92110 Clichy
contact@orionenergies.com
Tel: 01 40 70 02 05

DATE

16/10/2025